

Egypte « Affaires » et « scandales »

**Un entretien avec
Baudouin Dupret**
(juriste, islamologue, résident
au Caire jusqu'en 2003)

Vers la fin 2003 s'ouvrait au Caire le procès d'Ashraf Ibrahim, accusé d'avoir communiqué de fausses informations à des organisations étrangères de défense des Droits de l'Homme. Un nouveau « scandale à l'égyptienne », qui sonnait comme une redite de l'affaire Saad ed Din Ibrahim. Sociologue, professeur d'université, directeur d'un institut réputé au Caire (1) et membre éminent de la société civile, Saad ed Din Ibrahim fut poursuivi, il y a trois ans, entre autres pour des « financements illicites » reçus de l'étranger. Les cas de ce genre pleuvent en Egypte. Défis Sud a tenté de comprendre pourquoi.

(1) Il s'agit de l'Institut Ibn Khaldoun.

Vers la fin 2003 également, l'intellectuel égyptien Nasr Hamed Abou Zeïd, exilé aux Pays Bas depuis plusieurs années, était une fois de plus en point de mire. L'Université Al Azhar du Caire vilipendait son ouvrage intitulé « Discours et interprétations » parce qu'il contredirait deux des piliers de l'Islam. Abou Zeïd n'est pas un inconnu en Egypte. Il fut, durant les années 90, l'objet d'un procès visant à le contraindre au divorce en raison de sa prétendue apostasie et décida de quitter son pays pour fuir les menaces qui pesaient sur lui suite à la publicité donnée à son procès. Fin 2003 encore, au cours du mois de ramadan, plusieurs fatwas émises par des oulémas du Caire condamnaient les « tables de

miséricorde » (repas gratuits à l'heure de la rupture du jeûne) offertes par des danseuses orientales aux indigents du Caire. La liste des « affaires » qui défrayent la chronique en Egypte serait trop longue à dresser. Cette actualité que l'on pourrait ranger, en usant de la litote, parmi les « faits divers » des bords du Nil, est presque toujours liée à des questions de « moralité publique ». Elle s'apparente à un véritable courant « bigot » qui s'est emparé du pays. Le Belge Baudouin Dupret, chercheur au CNRS, juriste formé à l'UCL, en poste ces dernières années au CEDEJ du Caire, a étudié ce phénomène. L'expliquer en stigmatisant l'islam serait, selon lui, la pire des analyses possibles (voir notre encadré).

Arrestation de présumés
homosexuels au Caire.
Photo : Reporters.



Défis Sud : Il y a trois ans, Saad ed Din Ibrahim était emprisonné suite à des accusations de « financements étrangers illicites » en faveur de son association (1). Cette affaire ne fut-elle pas que la partie visible de l'iceberg nommé « affaires judiciaires en Egypte » ?

Baudouin Dupret : L'affaire Saad ed Din n'aurait peut-être pas pris cette ampleur si elle avait été limitée à l'espace égyptien. Parce que c'était Saad ed Din, qu'il était de nationalité américaine, que l'Union européenne était impliquée et qu'elle finançait le centre de Saad ed Din, il y a eu une pression extérieure extrêmement forte sur les autorités égyptiennes. Cette affaire a bien sûr été médiatisée davantage à l'extérieur qu'elle ne le fut en Egypte. Néanmoins, si l'on compare l'affaire Saad ed Din avec les procès contre les islamistes, il s'agit d'un coup de tonnerre dans un ciel bleu. >

► encore la plus plausible. L'épouse Sadate aurait insulté les fils Moubarak lors d'un banquet aux Etats-Unis, le traitant d'homosexuels, et la famille Moubarak aurait décidé de se venger en lançant une affaire judiciaire contre le premier rejeton de la famille Sadate qu'on pouvait accuser d'homosexualité. Est-ce crédible ? Impossible à savoir. Cinquante-deux personnes se sont retrouvées mises au banc des accusés devant les juridictions de la sûreté de l'Etat alors que légalement aucun texte du code pénal égyptien ne condamne l'homosexualité en tant que telle... Il a fallu trouver des dispositions sur la débauche, sur la prostitution, sur l'atteinte à la moralité publique, pour pouvoir condamner ces gens. L'homosexualité est un phénomène qui dans une certaine définition est extrêmement répandu en Egypte. Certaines personnes diront que l'homosexualité des hommes avant leur mariage est endémique, quasi systématique. Cependant, on ne donne pas à ces pratiques le nom d'homosexualité parce que les gens considèrent que l'homosexualité est un comportement affiché dans lequel on

s'installe à vie. Les aventures avec les copains avant le mariage font partie des petites « déviances », des petites choses qui peuvent être rétablies, tant que ça ne vient pas sur la place publique, qu'on n'en parle pas dans les journaux... Je n'ai aucune capacité à dire que la petite histoire entre les familles Sadate et Moubarak est véridique, mais les règlements de compte par Justice interposée sont quand même assez caractéristiques de la vie égyptienne. Remarquons néanmoins qu'avec l'affaire Saad ed Din, poursuivi entre autres à cause de ses conférences en Israël et des *per diem* reçus pour ses prestations, on touche également aux concepts de moralité, de fidélité à l'Etat, de trahison, d'entente avec l'ennemi. Ces concepts sont flous, car rien n'interdit légalement d'avoir, par exemple, des relations avec Israël. Apostasie, relations avec l'ennemi, homosexualité, blasphème, etc. Régulièrement, l'actualité judiciaire touche à une définition de la société égyptienne, ses valeurs, ce qu'on peut en dire et ce qu'on ne doit pas dire à son propos... Cela s'inscrit dans une tendance, dans un phénomène qui n'est pas limité aux affaires que nous avons évoquées.

« Islam des interdits » ?

Les USA instrumentalisent-ils les scandales judiciaires en Egypte pour alimenter un discours de réformes dans le monde arabe ? « *Sans aucun doute* », selon Baudouin Dupret, « *mais avec quel objectif* » ? « *Il est évident qu'il y a beaucoup de dysfonctionnements dans les sociétés arabes* », précise le chercheur. « *Mais va-t-on une fois de plus accuser ces sociétés de tous les malheurs et de toutes les turpitudes du monde et arriver à la conclusion que tout est lié à l'Islam et que l'Islam est une religion rétrograde ? Je crois que ce serait une conclusion absurde qui ne mènerait à aucun résultat.* »

Ce ne semble pas être l'avis de l'islamologue française Anne-Marie Delcambre, qui a récemment publié, chez Desclée de Brouwer, un ouvrage intitulé *l'Islam des interdits*. Elle y considère que le « politiquement correct » qui consiste à dire que les faits du 11 septembre 2001 n'ont aucun lien avec l'Islam occulte le contenu réel des textes et des lois (Coran, Sunna et Charia) qui sont effectivement des codes de conduite extrêmement rigoristes et très peu soucieux des « droits humains ». Confronté à cette thèse, Baudouin Dupret, bien que précisant n'avoir pas eu connaissance du livre, réfute : « (...) *la religion est un phénomène de part en part social. En ce sens, une religion n'existe pas en tant que telle, elle est ce que les gens en font. L'islam ne détermine en rien l'action des gens, même si certains de ses zéloteurs s'en revendiquent fréquemment comme d'une idéologie structurant leur vie et leurs actes. Comme toute religion, l'islam connaît ses libéraux et ses intégristes, ses quietistes et ses activistes, ses contemplatifs et ses politiques. Il serait difficile de dire que le christianisme est fondamentalement violent au motif que différents textes de l'Ancien Testament le sont. Un texte religieux ne conditionne pas comme tel la conduite humaine ; il faut toujours qu'il soit lu, interprété, mis en œuvre dans un contexte socio-historique pour que sa signification apparaisse. C'est une signification située dans le temps et l'espace des sociétés humaines.* »

DS : L'Etat égyptien aimerait que la population lui pardonne sa passivité au niveau géopolitique ?

Je ne crois pas, pour différentes raisons. Je ne suis pas sûr que l'Etat égyptien soit un Machiavel extraordinaire, une sorte de *Deus ex machina* ou de main invisible capable de tirer toutes les ficelles du pays de manière parfaitement concertée, réfléchie, stratégique, etc. Ca n'existe nulle part ailleurs et relève d'une théorie du complot. Ensuite, la Justice égyptienne est une énorme machine qui est assez largement autonome du pouvoir. Ceci ne veut évidemment pas dire qu'il n'y a pas de corruption des juges ou d'influences de l'Etat, du procureur général, du ministre de la Justice voire de la présidence dans certains cas. Il est évident que dans l'affaire Abou Zeid, par exemple, il y a eu une intrusion de l'Etat. Mais, de manière générale, les rouages de la justice égyptienne sont autonomes et aiment afficher leur autonomie. Et puis toutes ces affaires n'ont rien changé au mécontentement de la population par rapport à l'engagement de l'Etat sur la question israélo-palestinienne, sur la crise irakienne, sur la crise économique. Ce n'est pas parce que la population aurait le sentiment que l'Etat fait preuve d'une « juste et bonne moralité en matière d'homosexualité » qu'elle considère pour autant que l'Etat est devenu du jour au lendemain une entité innocente et propre. Il suffit de se promener en Egypte pour se rendre compte que, s'il y a bien une chose qui est déconsidérée, c'est l'honnêteté et la moralité des dirigeants politiques. ■

Propos recueillis par Pierre Coopman